

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1222

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JUSTICE

La corruption

Stupéfait, le peuple des bergers apprenait au début de l'été qu'un haut fonctionnaire zurichois était accusé de corruption passive et d'abus de fonction. Il accordait des patentes d'aubergiste contre des cadeaux pas menus.*

FORUM ANTI-CORRUPTION

Ce futur forum est organisé par la Section suisse de transparence internationale, dont le but est la lutte contre la corruption. Une séance constitutive aura lieu le 4 octobre à Berne.

La corruption, active et passive, est une plaie des pays sous-développés, en développement, des sociétés de compradores et à deux vitesses. Il faut lire le dernier roman de Tahar Ben Jelloun (*L'homme rompu*, Seuil 1994) pour sentir la quasi-impossibilité d'y échapper dans les pays où les fonctionnaires sont mal payés. Les voyageurs franchissant des frontières en Afrique centrale savent que cela va beaucoup plus vite avec quelques pièces de monnaie dans une poignée de main (graisser la patte) qu'avec une barde d'innocence et des pièces d'identité en ordre. Combien d'hommes d'affaires suisses ont raté des marchés au Moyen-Orient pour n'avoir pas compris ce que voulait le ministre qui les recevait à six heures du soir au rendez-vous fixé à dix heures du matin.

Puis vinrent les révélations des grosses commandes, souvent militaires, aux Etats-Unis, au Japon, en Belgique, en Allemagne et plus près encore, qui dépendaient de grasses commissions aux magistrats ou hauts fonctionnaires décideurs. Puis, tout près, les «ristournes» pratiquées par des fournisseurs contournant les prix cartellaires pour obtenir des préférences. Mais là, il ne s'agissait pas nécessairement de corruption au sens du Code pénal suisse, les corrompus n'étant pas des membres d'une autorité (au moment des actes). Comme ne le seraient pas des footballeurs...

Magistrats bien rémunérés

Cependant, la gangrène de la corruption ne semble pas avoir gravement atteint les pouvoirs publics suisses. A cause d'une tradition de haute moralité? De la petitesse des entités politiques qui permet une étroite surveillance réciproque? Bien sûr, bien sûr. Mais surtout parce que les magistrats sont bien rémunérés et les fonctionnaires correctement. On ne va pas risquer la perte de son honneur, la ruine de sa carrière politique et/ou professionnelle pour une enveloppe alors qu'on vit dans le prestige, la sécurité et l'aisance. Les conseillers et les juges fédéraux suisses sont parmi les mieux rémunérés du monde. Ils ont les moyens d'être irréprochables. Admirons plutôt les juges d'instruction français payés chichement, travaillant dans des conditions misérables, surchargés (il y a en tout un peu plus de 6000 juges en France pour plus de 20'000 en Allemagne), et qui restent parfaitement intègres.

Corruption insidieuse

Des cas de corruption de fonctionnaires existent sans doute même en Suisse à un niveau médiocre; repas (pots-de-vin...), petits présents,

invitations, contre des facilités dans des autorisations. Il y a bien davantage de copinage: faveurs à des camarades de parti, de sociétés locales, de clubs de service, de l'armée.

Néanmoins le plus grave, c'est la démission des convictions pour obtenir une élection, une réélection, une nomination, une promotion. Il y a peu de décennies, un brave homme songea à s'affilier à un parti politique minoritaire dans sa région. Son employeur l'en dissuada avec le genre d'arguments qu'un travailleur n'évacue pas. On lui suggéra en revanche l'adhésion au grand parti avec certains avantages sous la forme de petites places. Il le fit. Et fut élu au Parlement cantonal (rappeler qu'il fut battu par un de ses amis politiques à une ultérieure législature rend l'anecdote très morale!).

Cette histoire est insignifiante. Celle de gouvernants qui cèdent à des idéologies contraires à leur intime conviction pour être réélus ou élus plus loin, ou accéder à des conseils d'administration rémunérateurs après leur retraite, est plus tragique, car elle ruine la confiance des électeurs et déstabilise l'Etat.

Et que dire de ceux qui propagent des mensonges avant une consultation populaire pour attirer la sympathie de leurs grands électeurs? N'y a-t-il pas là une forme de corruption active de la part de ceux qui mettent la pression, et passive de ceux qui l'acceptent? ■

Philippe Abravanel

*Le verdict du tribunal, concernant le procès Huber, tombera pendant la mise sous presse de *DP*, soit le 23 août (n.d.l.r.).

En bref

Le dépôt d'une liste libérale, pour l'élection de cet automne au Conseil national dans le canton de Berne, permet de rappeler l'existence, autrefois, d'un parti conservateur bernois qui était l'allié des libéraux romands aux Chambres fédérales. Lors de la formation d'un parti agrarien, à la fin de la première guerre mondiale, ce parti s'était fondu dans le Parti des artisans, paysans et bourgeois, devenu ultérieurement l'UDC actuelle. Ces traces anciennes se trouvent dans l'histoire politique de certains députés UDC. C'est ainsi que le conseiller national bernois Hermann Wyeneth compte dans ses ancêtres un député conservateur aux Chambres fédérales: Rudolf Steinhauer, de Jegenstorf.